

## **Cabinet du Secrétaire communal**

Ayant comme objectif d'optimiser le fonctionnement de l'Administration communale, le Secrétaire communal oriente la vision, les missions, les objectifs et les activités des services communaux. Garant du respect de la législation et des principes de bonne gouvernance, il assure la direction générale des services et veille à leur coordination et leur bonne organisation. Dans cette optique, il préside le Comité de direction, avec lequel il se concerte, entre autres, pour la rédaction des documents stratégiques.

En outre, il est chargé, avec son Cabinet, de la préparation des dossiers soumis au Conseil communal et au Collège des Bourgmestre et Échevins, pour lequel il assume le rôle de conseiller.

Afin de mener à bien ses missions, deux cellules dépendent directement du Cabinet du Secrétaire communal :

### **1) Développement durable :**

L'objectif général du Service Développement durable est de favoriser l'intégration des principes de développement durable au sein des actions et projets de service public menés par la Commune d'Anderlecht, mais également dans le fonctionnement quotidien de l'Administration, avec un focus sur le pilier environnemental. En outre, le service a été chargé, en 2010, de la coordination d'un plan d'actions « Agenda 21 local », qui consiste en un programme d'actions de développement durable au niveau local.

Au sein de l'Administration :

- Établir et maintenir un système de gestion environnementale ;
- encourager le personnel communal à adopter des habitudes écologiques, tant au travail qu'à la maison ;
- renforcer l'intégration des clauses environnementales, mais aussi des clauses sociales dans les marchés publics et accompagner les services communaux dans l'analyse des offres qui répondent à des critères environnementaux et/ou sociaux.

Au sein du territoire communal :

- Encourager les citoyens d'Anderlecht à adopter des habitudes quotidiennes respectueuses de l'environnement ;
- Garantir la protection à long terme de la vallée de la Neerpedal, dernière grande zone rurale de Bruxelles, et de Vogelzang ;
- Soutenir le développement des activités de l'ASBL Maison Verte et Bleue et de l'équipe de coordination ;
- Intégrer la protection de Neerpede et de ses environs dans les plans et mesures régionaux et communaux ;
- Soutenir le développement durable de la mission de la zone agricole bruxelloise de Neerpede et Vogelzang à travers le projet BoerenBruxselPaysans du FEDER.

### **2) La cellule « Maîtrise des Processus et des Risques »**

La cellule se décline sur deux axes : le premier se charge de la protection des données et de la sécurité de l'information ; le second se focalise davantage sur la maîtrise des activités de l'ensemble des services, en implémentant un système de contrôle interne.